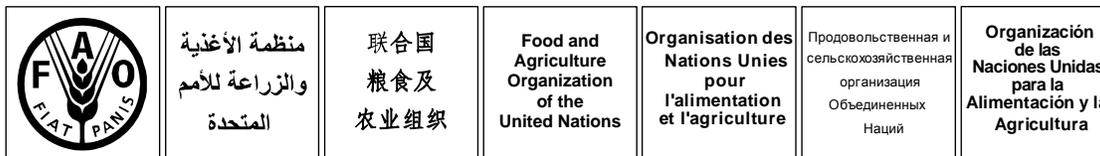


Février 2012



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

<b>Septième session</b>
<b>Rome, 19 - 23 mars 2012</b>
<b>Traduction de « should » en français dans les NIMP</b>
<b>Point 8.1.7 de l'ordre du jour provisoire</b>
<b>Document préparé par l'organisation nationale pour la protection des végétaux de la France avec la contribution de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes</b>

1. L'organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) de la France (Ministère chargé de l'agriculture, Direction générale de l'alimentation) appuyée par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la CMP-7 (2012) de la question de la traduction de « should » en français dans les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP).

2. L'ONPV française propose la révision d'une des huit décisions prises par la CMP-1 (2006) en relation avec l'emploi et la traduction de « must », « shall », « should » et « may » dans les NIMP. En particulier, la CMP -1 (2006; paragraphe 87, décisions 1, 2 et 7):

« 1. est convenue qu'une politique relative à l'emploi de « must », « shall », « should » et « may » dans les normes devrait être mise en oeuvre;

2. a adopté le libellé suivant concernant l'emploi de « should » dans les NIMP: « Dans les futures NIMP, le terme anglais « should » devrait être interprété comme une sorte d'engagement moral ou politique. Il crée l'attente (non contraignante, cependant) d'une action »; [...]

7. est convenue que les traductions espagnoles et françaises devant être utilisées d'une manière uniforme pour les NIMP seraient les suivantes:

- should: debería et devrait
- shall: verbe au futur
- must: debe et doit
- may: podrá et peut »

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

3. La traduction systématique de « should » par « devrait » en français impacte toutes les NIMP nouvelles ou révisées adoptées par la CMP. Jusqu'en 2006, les « should » étaient généralement traduits par « doit » dans les NIMP; après 2006, par « devrait » suite à la décision de la CMP-1 (2006).

4. Il est noté que les mots utilisés en anglais et français pour exprimer différents niveaux d'obligation ne coïncident pas exactement. La traduction systématique de «should » par « devrait » dans les NIMP conduit à un texte globalement peu compréhensible et affaiblit les normes. Deux exemples parmi beaucoup d'autres:

- « *Le substrat de culture, le système d'approvisionnement en eau et l'engrais ou les additifs utilisés dans l'installation **devraient** être exempts d'organismes nuisibles.* » pour « *The growing medium, water supply and fertilizer or plant additives used in the facility **should** be pest free.* » (NIMP 33:2010, section 4.2) ;

- « *Le modèle de certificat phytosanitaire joint en annexe à la CIPV **devrait** être utilisé.* » pour « *The model phytosanitary certificates as described in the Annex to the IPCC **should** be used.* » (NIMP 7:2011, section 4.1).

5. Il est convenu que « should » n'a pas la force juridique de « shall ». Cependant, dans la plupart des cas où « should » est utilisé dans les NIMP, le « should » est une obligation pour celui qui respecte la norme. Ce sens de « should » correspond à la décision 2 du paragraphe – ci-dessus (CMP-1, 2006). Lorsque « should » correspond à une obligation par défaut, sa traduction exacte est « doit », qui est le terme utilisé pour exprimer les obligations dans les documents officiels français.

6. Dans certaines situations, l'emploi de « should » correspond à une obligation conditionnelle: l'action indiquée par «should » ne peut pas être appliquée dans tous les cas et une autre action peut être appliquée à la place. « Should » dans ce cas est employé au sens de « ought to », et se traduit en français par « devrait ». Cet emploi de « should » est cependant rare dans les NIMP. Deux exemples:

- « *Si l'organisme n'a pas encore un nom ou une description complète, pour pouvoir le définir comme un organisme nuisible il **devrait** au moins être établi qu'il peut être identifié [...]* » pour « *If the organism has not yet been fully named or described, then, to be determined as a pest, it **should** at least have been shown to be identifiable [...]* » (NIMP 2:2007, section 1.2),

- « *Si l'installation est munie de protections physiques et opérationnelles adéquates contre l'introduction d'organismes nuisibles réglementés, des exigences supplémentaires ne **devraient** pas être requises.* » pour « *If the facility includes adequate physical and operational safeguards against the introduction of the regulated pests, no additional requirements **should** be necessary.* » (NIMP 33:2010, section 4.2).

7. En conclusion, dans les NIMP « should » peut se traduire de deux manières en français. Généralement, « should » doit être traduit par « doit » et dans quelques rares cas « should » doit être traduit par « devrait » conformément aux exemples donnés ci-dessus.

8. La modification de la décision de la CMP-1 (2006) relative à la traduction en français de « must », « shall », « should » et « may » dans les NIMP (paragraphe 87.7 du rapport de la CPM-1 (2006)) est donc proposée comme suit :

Englis/anglais	French/français
<b>should</b>	- <b>doit</b> (dans le cas d'une obligation pour celui qui respecte la norme) - <b>devrait</b> (rare; dans les cas d'une obligation conditionnelle)

9. La CMP est invitée à :

1. *Convenir* de la révision de la décision de la CMP-1 (2006) relative à la traduction de « must », « shall », « should » et « may » dans les NIMP, comme présenté ci-dessus.
2. *Convenir*, pour les NIMP nouvelles ou révisées adoptées après la décision de la CMP-1 (2006), de la révision de la traduction de «should » en français selon cette décision révisée, afin que la traduction de « should » en français soit cohérente dans toutes les NIMP.